

## Alors que des mouvements sociaux légitimes s'expriment en Guyane en mars 2017, la section de Cayenne de la Ligue des Droits de l'Homme fait le point sur les droits de l'Homme en Guyane et présente ses revendications.

La Guyane est un **Département français d'Amérique** avec environ 250 000 habitants. La Guyane n'est pas une île, contrairement aux autres départements d'Outre-Mer. Sa préfecture, Cayenne est à 7 000 km de Paris. L'**indice de développement humain** indique pour la Guyane un retard de 27 années sur la France hexagonale selon l'Agence Française de Développement.

### 1 **Résumé de l'état des droits de l'Homme en Guyane**

En Guyane la **liberté de circuler** n'est pas complètement assurée : les 600 km des 4 Nationales sur le littoral sont insuffisants pour desservir par la route 7 des 22 communes. Deux barrages permanents de la gendarmerie, vers l'ouest et vers l'est, contrôlent tous nos déplacements avec parfois une fouille intégrale des voitures et des taxis collectifs.

Non seulement les nouvelles écoles ne permettent pas la **scolarisation** de tous les enfants et de répondre au taux de natalité Guyanais 3 fois plus important que dans l'Hexagone, mais, en plus, quelques mairies exigent pour l'inscription des enfants à l'école plus de justificatifs que ne l'impose la Loi. Quand le transport scolaire ne fait pas défaut, il impose des trajets payants, longs et insupportables. Une fois arrivé, les enfants ont des conditions de scolarisation difficiles, sans parler bien souvent de l'absence de cantine.

La Guyane produit plusieurs centaines de Kg d'or par trimestre - d'une valeur d'environ une dizaine de millions de € - avec l'**exploitation des illusions** des populations précarisées de la grande région nord de l'Amérique du Sud. Les conséquences sont nombreuses : sociales (exploitation inhumaine, prostitution, trafics ...), sanitaires (paludisme, VIH, violences ...) et environnementales (destruction de la forêt, intoxication par le mercure des poissons et des

populations, au premier plan amérindiennes et bushinenguées ...).

Les salaires nets annuels moyens placent la Guyane en tête des régions pour les cadres, les professions intermédiaires et les employés et en milieu de tableau pour les ouvriers et la fonction publique. Mais le **droit à un niveau de vie suffisant** n'existe pas pour tous : en Guyane la tranche des plus faibles revenus fiscaux de moins de 10 000 € par an est deux fois plus importante qu'en France hexagonale : environ 50% des foyers contre environ 25%.

Les conséquences des inégalités sociales sur l'**accès aux besoins fondamentaux** sont bien là : selon les derniers chiffres officiels 46 000 habitants de Guyane vivent à plus de 1 km d'un point d'eau potable, plus de 10 000 logements sont insalubres, bien souvent dans un bidonville, sans eau et assainissement, avec des branchements électriques dangereux. Les logements construits ne correspondent pas aux besoins : voyez les conditions de vie et d'éloignement des zones d'activités économiques à Soula 2 à Macouria et les logements neufs de grand standing à Cayenne qui restent vides, sans parler du récent scandale des logements « auto-construits » à Saint Laurent du Maroni.

Peut-on espérer de la **justice** ? Pas certain : les interprètes des tribunaux ont dû manifester pour être rémunérés, les difficultés pour l'accès à la justice pour les populations précaires non francophones souvent illettrées, la surpopulation de la prison de Rémire-Montjoly qui est chronique ... et, sans titre de séjour, mieux vaut ne pas rencontrer la Police aux Frontières : la rapidité des presque 10 000 reconduites à la frontière annuelles rend impossible tout recours.

Qu'en est-il de la **liberté de pensée, de conscience, de religion** ? C'est encore le XIXe siècle en Guyane ! Une exception au sein de la République fait que la loi pour la séparation de l'église et de l'État de 1905 ne s'applique pas. La trentaine de prêtres et un évêque catholiques sont rétribués avec plus de 800 000 € par an de fonds publics !

Du côté de la **liberté d'opinion et d'expression** : le droit à l'information n'est pas effectif en Guyane : toutes les radios publiques nationales n'y sont pas diffusées et certaines zones du territoire ne sont pas couvertes.

La question de la **liberté de participation politique** posée par la Ligue au niveau national résonne tout particulièrement en Guyane : que dire de l'absence du droit de vote aux élections locales des étrangers résidents alors qu'ils représentent environ 40% de la population de la Guyane ?

Pouvons-nous espérer un **droit à la protection de la santé** en Guyane ? L'offre de soins y est insuffisante. Les hôpitaux sont malades. Les territoires de l'intérieur parfois sans médecin sont défavorisés. Par exemple, les femmes de l'intérieur doivent accoucher à plus de 2 jours de voyage en pirogue de leur famille, ce après un séjour de plusieurs semaines à l'hôpital. Quand l'offre de soins existe, ce sont les contrôles zélés des papiers sur la voie publique ou aux barrages routiers de la préfecture qui entravent le parcours de santé des personnes les plus vulnérables. Actuellement, dans de nombreuses PMI de Guyane les femmes enceintes ne sont pas suivies et les enfants ne sont plus vaccinés ! Sans oublier des propos irresponsables et xénophobes de responsables politiques et associatifs à l'encontre des médecins et des patients étrangers. Les Assises de la santé de décembre 2016 en furent une triste illustration.

Qu'en est-il du **droit à la sécurité sociale** pour pouvoir se faire soigner ? En Guyane la Caisse générale de sécurité sociale ne délivre pas forcément de justificatif de dépôt de dossier et les délais d'affiliation sont de l'ordre de six mois, voire un an, la carte est parfois délivrée après la date de fin de droit !

Le **droit au respect des identités culturelles** doit encore être amélioré en Guyane sur les droits collectifs et la prise en compte des peuples et des étrangers vivant en Guyane, notamment par la reconnaissance des langues maternelles amérindiennes et bushinenguées.

Le droit à une **nationalité** est loin d'être effectif pour tous en Guyane : les milliers d'anciens réfugiés de la guerre au Suriname ou les victimes des carences des services de l'État civil pour les populations transfrontalières qui restent sans nationalité et sans état civil.

Le droit à la **protection de la famille** ? Que dire des violences à l'encontre des femmes et des enfants avec deux fois plus de cas que la moyenne nationale.

Le droit à la **sécurité** ? Alors que la sécurité est l'affaire de tous, nous assistons à l'apparition de

milices en uniforme et cagoulées qui arpentent la Guyane. Que fait l'État de droit ?

## 2 **Revendications et propositions**

La Guyane a besoin de services publics renforcés et innovants pour faire face à ses difficultés dans les domaines de l'éducation, de la santé, du social, de la justice, des infrastructures et de l'économie. Il faut aussi des services publics non entravés par la xénophobie de certains politiciens locaux ou autres bureaucrates zélés qui se sentent investis d'une mission d'entrave des parcours de droit des étrangers.

**Plus spécifiquement, concernant les droits de l'homme, les principales revendications de la section LDH de Cayenne sont les suivantes :**

1. Faire participer tous les citoyens à la vie politique, de manière permanente et à tous les niveaux,
2. Donner le droit de vote aux étrangers résidents pour les élections locales,
3. Donner effectivement un État civil à tous les habitants,
4. Respecter les peuples amérindiens et bushinengués, notamment reconnaître leurs langues et leurs terres et ratifier la convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail,
5. Lever les barrages routiers permanents de la Préfecture sur les routes de Guyane,
6. Mettre en demeure, avec substitution par l'État, les Maires entravant l'accès aux droits fondamentaux, notamment pour la scolarisation et l'accès à l'eau potable,
7. Mettre en demeure, avec substitution par l'État, le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane qui n'assure pas ses missions de service public, notamment les PMI et les services sociaux,
8. Interdire les expulsions de familles de leur logement sans qu'une solution pérenne ne soit proposée,
9. Rendre gratuit les transports scolaires.

**Il est important que toute la société civile de Guyane soit entendue - notamment le collectif des droits - pour éviter que quelques groupes d'intérêts particuliers continuent à entraver les droits de l'homme en Guyane.**